

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **1<sup>er</sup> août 2016**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2  
Madame Diane Parent, conseillère # 3  
Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1  
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

**120-16****ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter les procès-verbaux du 4 et 19 juillet 2016.

**Maire**

**LISTES DES FACTURES**

<b>SALAIRES et DÉDUCTIONS</b>	
<b>Remise Fédérale</b>	646.52
<b>Remise Provinciale</b>	1667.37
<b>Législation</b>	0.00
<b>Administration</b>	1757.36
<b>Conciergerie</b>	230.24
<b>Aqueduc</b>	0.00
<b>Opérateur eau potable</b>	882.76
<b>Inspecteur municipal</b>	88.27
<b>Traitement eau usée</b>	29.42
<b>Voirie</b>	2245.61
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
<b>Asphalte froide</b>	126.36
<b>abat-poussière</b>	9081.19
<b>Nivelage routes</b>	569.13
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Collecte ordure et récupération (6/12)</b>	1901.00

<b>DIVERS</b>	
Électricité (éclairage public)	375.76
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	545.58
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	69.30
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	528.97
Électricité (mairie, 117 rue Principale)	208.24
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	608.77
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	247.86
Électricité (garage, 270 route 132)	1306.93
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	33.21
Téléphone (centre)	73.61
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.59
Téléphone (cellulaire)	36.49
Essence, huile et diesel	260.35
Fonds information du territoire	20.00
Frais de postes journal	59.84
Frais de postes (analyse d'eau)	50.91
Frais de postes (soumission jeux d'enfant, gravier)	83.24
Achat couteau tondeuse à pelouse	126.42
Frais de postes (timbres)	293.19
Installation éclairage réservoir + réparation tuyau jardin	625.84
Épandage terre de déblais rue du Plateau	1419.94
Achat cuve à lessive et robinet conciergerie centre	89.62
Comptable reddition de compte MTQ, Recyc-Québec	540.39
Achat huile suppresseur bassin d'épuration	131.07
Société mutuelle de prévention	287.44
Papeterie administration	156.78
Article de quincaillerie, bois, peinture, etc.	104.44
Papeterie journal	142.28
Analyse eau potable et usée	266.74
Défibrillateur externe autonome	No 73-16 2545.99
Contribution financière comité dév. local	No 101-16 10000.00
Auscultation de la chaussée	No 114-16 2399.81
<b>43329.83</b>	

**mention**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

**121-16****ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

---

**Maire**

**122-16**      **PROJET DE RÈGLEMENT 2016-02**

**Modifiant le règlement numéro 2014-01 *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux***

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a adopté un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU que les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin 2016, modifient le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU que selon l'article 155 de cette loi, toute municipalité locale doit avant le 30 septembre 2016, modifier leur code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte le projet de règlement 2016-02 et de tenir une assemblée publique lors de la séance régulière du 6 septembre 2016.

---

**Maire**

**123-16**      **PROJET DE RÈGLEMENT 2016-03**

**Modifiant le règlement numéro 2010-01 *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux***

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU que les articles 101 et 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin 2016, modifient le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

ATTENDU que selon l'article 155 de cette loi, toute municipalité locale doit avant le 30 septembre 2016, modifier leur code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte le projet de règlement 2016-02 et de tenir une assemblée publique lors de la séance régulière du 6 septembre 2016.

---

**Maire**

**124-16**      **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin de présenter les règlements numéro 2016-02 et 2016-03 pour adoption lors de la séance régulière du 6 septembre 2016.

---

**Maire**

**125-16**      **REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le remboursement de taxes perçues en trop.

---

**Maire**

**126-16**      **ACOMPTE PROJET PARC**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le versement d'un acompte, au montant de 12 548,00\$, aux Les Entreprises Gervais Langlois, correspondant à 40% de la soumission, pour l'exécution du gazébo, balançoire, bancs et toilette extérieure dans le projet du parc.

---

**Maire**

**127-16**            **CONTRIBUTION FINANCIÈRE TEMPORAIRE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le versement provisoire de 2 500,00\$ au Comité sportif de Saint-Moïse pour le paiement des salaires des monitrices du camp de jour, montant remboursable dès la réception de leur subvention.

---

**Maire**

**128-16**            **ENTENTE INTERMUNICIPALE**

**Entretien hivernal route Sainte-Jeanne**

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la municipalité de Saint-Moïse et la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'entretien hivernale de la route Sainte-Jeanne, a été convenue en 1986;

CONSIDÉRANT que le montant de base annuel de 1890,00\$ fixé pour cet entretien hivernale n'a jamais été majoré;

CONSIDÉRANT que des coûts supplémentaires sont générés, dus aux températures changeantes durant l'hiver (pluie, verglas);

CONSIDÉRANT qu'une demande de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a été émise pour revoir cette entente;

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande d'ajustement de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc qui consiste à :

- facturer en début d'année le montant de base de 1890,00\$
- facturer en fin de saison hivernale :
  - abrasif (sable) appliqué, au coût réel à la tonne à l'achat du matériel
  - déglacage avec la niveleuse à 125,00\$/heure

---

**Maire**

**129-16**      **PLAN D'INTERVENTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance et accepte le *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées* produit par le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia et daté du 25 juillet 2016.

---

**Maire**

**130-16**      **TRAVAUX PROJET PARC**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les travaux d'excavation et de pose de conduites d'eau et d'égout par Les Entreprises A&D Landry et les travaux d'électricité par Les Entrepreneurs généraux Harvey & Fils.

---

**Maire**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h30.

---

**Président**

---

**Secrétaire**

